

Permis bateau de plaisance – Extension Hauturière

Conforme à l'Arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur

Public visé :

Tout public répondant aux prérequis : particuliers, demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprise...

Prérequis :

Avoir 16 ans révolu.
Avoir le permis côtier ou le permis A de conduire en mer
Être déclaré médicalement apte.
Formation réglementée - Accessible aux personnes en situation de handicap selon handicap reconnu.

Durée, dates, lieu, horaires

Durée : 21 heures minimum
Lieu : Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie, selon les nécessités pédagogiques
Horaires : de 7h à 15h
Dates : Entrées permanentes

Modalité d'organisation :

Nombre de personne : suivant demande.
En présentiel, 2 élèves embarqués en conduite maximum. Parcours individualisé selon niveau.
21 heures de formation théorique en salle.

Moyens techniques et pédagogiques :

Ouvrages spécialisés éditions Vagnon et ENPC.
Livret d'apprentissage composé du livret de certification et du livret du candidat.
Salles de formation théorique équipées de moyens multimédias, aires d'évolution maritimes. Bateau min 5,5 mètres en catégorie de conception C équipé de l'armement correspondant à la catégorie côtière, d'un moteur d'une puissance motrice supérieure à 37 kilowatts, d'un hora mètre et d'un émetteur-récepteur VHF.

Tarifs : 600€ - Exonéré de TVA.

Les stagiaires doivent être équipés de leurs masques et porter un équipement individuel de flottabilité adapté à la zone de navigation.

Métier visé, suite de parcours possible :

Permis Bateau de plaisance option eaux intérieures – Permis BE

Objectifs :

Acquérir les connaissances techniques et réglementaires nécessaires permettant de piloter en toute sécurité sans limitation de distance un bateau de plaisance dont la puissance motrice est supérieure à 4,5 kW.

Contenu (Cf. programme détaillé)

- ✓ Savoir lire la carte marine ;
- ✓ Faire le point par plusieurs relèvements ou gisements et porter ce point sur la carte ;
- ✓ Calculer la variation, la dérive due au vent, la dérive due au courant, le cap au compas, le cap vrai, la route sur le fond, faire l'estime ;
- ✓ Identifier les phares ;
- ✓ Être sensibilisé aux aides électroniques à la navigation : usages et précautions ;
- ✓ Effectuer un calcul de marée par rapport à un port principal par la règle des douzièmes ;
- ✓ Savoir interpréter de manière simple une carte de météorologie marine et connaître les symboles utilisés ;
- ✓ Connaître le matériel de sécurité obligatoire au-delà de 6 milles.

Suivi – Évaluation

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et attestation de réussite à la formation (titre valable un mois dans l'attente de la délivrance du permis).
- Épreuve théorique de navigation composée d'une épreuve sur carte (12 pts), d'un calcul de marée (4 pts) et de questions à choix multiple portant sur l'utilisation et les précautions d'usage des aides électroniques à la navigation (1 pt), sur la météorologie (2 pts) et sur la réglementation sur le matériel de sécurité (1 pt). 1h30 d'épreuve. Note minimale obligatoire de 10/20 et épreuve sur carte note minimale de 7/10. Sanction visée : Permis plaisance extension hauturière
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la partie théorique et pratique pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie participative : elle alternera les apports théoriques et les mises en pratique sur bateau et en salle.

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique.

Encadrement – Formateurs – Testeurs :

Formateur : Formateur habilité titulaire du permis côtier depuis plus de 11 ans et de l'extension hauturière depuis 10 ans. Titulaire du PSC1 – PSE1 – PSE2. Solide expérience professionnelle dans l'enseignement, l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

Administratif : Equipe administrative pour la gestion et le suivi des dossiers administratifs.

Programme détaillé :

- ✓ Savoir lire la carte marine ;
- ✓ Faire le point par plusieurs relèvements ou gisements et porter ce point sur la carte ;
- ✓ Calculer la variation, la dérive due au vent, la dérive due au courant, le cap au compas, le cap vrai, la route sur le fond, faire l'estime ;
- ✓ Identifier les phares ;
- ✓ Être sensibilisé aux aides électroniques à la navigation : usages et précautions ;
- ✓ Effectuer un calcul de marée par rapport à un port principal par la règle des douzièmes ;
- ✓ Savoir interpréter de manière simple une carte de météorologie marine et connaître les symboles utilisés ;
- ✓ Connaître le matériel de sécurité obligatoire au-delà de 6 milles.